

M. Baldwin: Je demande donc que la motion suivante soit présentée:

Que la Chambre doit refuser d'édicter toute autre mesure législative qui délègue le pouvoir au gouvernement ou à ses institutions avant d'appliquer les sauvegardes prévues dans le rapport du comité spécial des instruments statutaires.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être présentée.

MOTIONS D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LES FINANCES

LES EFFETS DU DÉBLOCAGE DU COURS DU DOLLAR CANADIEN

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante concernant les responsabilités administratives du gouvernement, dont l'étude s'impose d'urgence.

Cette affaire importante et de nature urgente est le devoir impérieux qui incombe au gouvernement de donner le ton en annonçant immédiatement des mesures destinées à suppléer et à remédier aux inconvénients découlant du déblocage du dollar canadien dont le cours du change était fixé; c'est-à-dire un programme qui contrebalancera les difficultés croissantes auxquelles font face les exportateurs et producteurs canadiens de matières premières ainsi que nos producteurs sur le marché canadien, difficultés qui entraîneront sûrement une hausse du chômage; et plus particulièrement un programme dont l'annonce immédiate servirait à atténuer le désarroi parmi les Canadiens causé par l'orientation financière et économique du gouvernement canadien.

• (2.20 p.m.)

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition a donné à la présidence l'avis requis en vertu de l'article 26 du Règlement et j'ai pu étudier sérieusement la motion. Même si j'ai certaines réserves et certains doutes quant aux termes

ou à la teneur de la motion proposée par le chef de l'opposition, je reconnais—comme tous les honorables députés, j'en suis sûr—que c'est une question urgente et d'intérêt national que la Chambre devrait étudier à la première occasion. Il m'est arrivé de penser que c'est peut-être en vertu d'autres articles du Règlement que la Chambre devrait être saisie de certaines de ces affaires sérieuses et urgentes; par ailleurs, les modifications au Règlement adoptées par la Chambre il y a quelque temps visaient justement à permettre à la Chambre d'étudier plus facilement des questions urgentes en vertu de l'article 26 du Règlement.

Après avoir examiné tous les aspects de la question, j'en suis venu à la conclusion que le sujet de débat que le chef de l'opposition propose entre dans les limites de l'article 26 du Règlement, et j'entends mettre la motion en discussion.

La Chambre autorise-t-elle l'honorable député à proposer la motion aux fins de discuter la question qu'il a exposée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. Si vingt députés se lèvent, la motion sera mise en délibération.

Et plus de vingt députés s'étant levés:

M. l'Orateur: La motion est réservée jusqu'à 8 heures ce soir.

QUESTIONS ORALES

L'INDUSTRIE

L'EFFET DU DÉBLOCAGE DU COURS DU DOLLAR CANADIEN SUR LES SOCIÉTÉS EXPORTATRICES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais adresser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Pourquoi n'a-t-il pas fait de déclaration sur l'incidence possible sur les industries canadiennes d'exportation de la revalorisation du dollar et sur les mesures que son ministère se propose d'adopter en l'occurrence? Je pose la question parce que le ministre des Finances n'a rien dit à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je reconnais l'importance de la question soulevée par le chef de l'opposition, mais la présidence vient de décider qu'il y aura débat ce soir à